

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 85-0711/PRE/FIN affectant au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural une parcelle de terrain, sise à Nagad.

n° 85-0711/PRE/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication  
4 juin 1985

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1985

Date du numéro  
30 juin 1985

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

**VU** le décret no 81-076/PR en date du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du gouvernement

**VU** la demande du service de l'Élevage et des Pêches

**VU** l'avis de la commission de la Propriété foncière, Sur le rapport du ministre des Finances et de l'Économie nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 30 avril 1985.

Article premier : Il est affecté au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural une parcelle de terrain, d'une superficie d'environ 10.050 mètres carrés, sise à Nagad.

**Article 2**

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une usine d'aliments du bétail.

---

**Article 3**

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain sus – désignée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural. Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comptera évaluation du terrain et détermination des limites.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

**Le Président de la République, Chef du Gouvernement HASSAN GOULED APTIDON.**